

BONUS ST PATRICK - TERMES ET CONDITIONS :

Cette offre est régie par les conditions générales de participation, le règlement général d'utilisation des jetons et les règlements des jeux édités par PARTOUCHE IMAGES déposés en l'étude de Maître Krief huissier de justice à Clichy la Garenne 92 110.

Cette offre est strictement limitée à un seul compte PARTOUCHE IMAGES actif par participant.

Pour bénéficier de l'offre, les participants doivent posséder un compte PARTOUCHE IMAGES actif tel que décrit dans le document *Règlement général d'utilisation des jetons* et réaliser un dépôt de jetons sur le dit compte par une transaction via les cartes bancaires acceptées par PARTOUCHE IMAGES durant la période de validité de l'offre. Tout autre moyen de transaction est exclu de l'offre.

L'offre s'applique pour un seul et unique dépôt par carte bancaire compris entre 5€(minimum) et 200€(maximum) soit par serveur vocal soit par internet.

Le Bonus St Patrick consiste pour le participant à tirer au hasard, avant d'effectuer son dépôt, le bonus qui s'appliquera à son dépôt. Ce bonus peut être de 20%, 30%, 40% ou 50%. Pour déterminer le bonus qui s'appliquera à ce dépôt, le participant devra tirer au hasard une des feuilles d'un trèfle à 4 feuilles, chaque feuille correspondant à un bonus. Par service vocale, les feuilles du trèfle seront représentées par les touches 1, 2, 3 et 4 du téléphone. Sur Internet, le participant choisira la feuille du trèfle à l'aide de sa souris.

Une fois la transaction via carte bancaire acceptée, le compte PARTOUCHE IMAGES du participant sera automatiquement crédité d'un bonus de 20%, 30%, 40% ou 50% de la valeur du dépôt.

Exemple : Un joueur obtient un bonus de 50%. Si celui-ci effectue un dépôt de 200€, il obtiendra donc $200 \text{ €} + 50\% \text{ de bonus} = 300 \text{ €}$ de jetons crédités sur le compte du participant.

Cette offre est valable du 3 mars au 7 avril 2010.

PARTOUCHE IMAGES se garde le droit de modifier ces dates.